



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié·e·s des cabinets d'avocats n°297

Notre action est légitime quoiqu'en pense le Président !

Où est la légitimité des « élu·e·s du Peuple » quand ils ou elles votent contre l'avis de celles et ceux qui sont censé·e·s les représenter ?

Où est la légitimité d'un Président qui, en 2017, promettait de ne pas toucher à l'âge légal de départ en retraite, et qui aujourd'hui nous propose de l'allonger ?

Où est la légitimité d'un Gouvernement qui ment aux citoyen·ne·s sur la finalité de cette réforme, qui loin de sauver nos régimes de retraite, est surtout là pour renflouer les caisses de l'Etat ?

La colère des travailleuses et travailleurs est, elle, légitime face à tant de mépris de celles et ceux qui devraient être à notre écoute et les représenter !

Voilà pourquoi, il est important d'être encore plus nombreux à cesser le travail, car c'est en bloquant l'économie que nous obligerons le Président et son Gouvernement à entendre la colère de celles et ceux qui sont les vrais créateurs de la richesse de notre pays. Ces dernier·e·s, nous les trouvons pas sous les ors de la République mais au quotidien à leur poste de travail pour une rémunération de misère.

La Fédération CGT des Sociétés d'études appelle, donc l'ensemble des salarié·e·s des secteurs qu'elle recouvre à faire grève jusqu'au 31 mars et à participer massivement à la manifestation nationale du 28 mars prochain.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes